

Extrait du site : CONDUITE ROUTIERE

<http://www2.ac-lyon.fr/enseigne/conduite-routiere/spip.php?article243>

**Arrêté du 26 février 2008
fixant la liste des titres et
diplômes de niveaux IV et V
admis en équivalence au titre
de la qualification initiale des
conducteurs de certains
véhicules affectés aux
transports routiers de**

marchandises ou de voyageurs

- Espace professionnel - Réglementation - FIMO, FCO - Arrêté du 26 février 2008 fixant la liste des titres et diplômes de niveaux IV et V admis en équivalence au titre de la qualification initiale des conducteurs de certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs -

Date de mise en ligne : mercredi 11 juin 2014

CONDUITE ROUTIERE

[Texte intégral](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018501095) [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018501095]